

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Séance du mardi 25 janvier 2022  
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002811-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

-----

GF/SP

N° 002811

Cofinancements -  
Rénovation des  
extérieurs de l'ex-  
école « les  
Romarins » dans le  
cadre de la création  
d'une Fabrique  
numérique -  
demande de  
subvention auprès  
de l'État dispositif  
DSIL

Affiché le :

**Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

L'ex-école « les Romarins » a été transformée en espace multiple dédié à la médiation artistique et culturelle, et à la formation.

Dans le cadre de sa politique de développement des publics, d'accès à la culture pour tous et de lutte contre la fracture numérique, la commune d'Apt souhaite que ce lieu soit un espace culturel global, accessible et gratuit. Ce lieu se veut délibérément multiple pour répondre aux objectifs suivants :

1. Animer le territoire en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ;
2. Réduire les inégalités géographiques (campus connecté, musée numérique, centre de formation) ;
3. Mutualiser les moyens et soutenir les artistes et les associations locales.

Pour atteindre ces objectifs, différents espaces seront implantés dans l'ex-école les

Romarins. Le bâtiment d'une surface totale de 600 m<sup>2</sup> comporte 3 étages et une chapelle ainsi qu'une cour ombragée. Il est situé en centre-ville à 100 mètres de l'hôtel de ville.

**La configuration du bâtiment permettra d'accueillir :**

- Un campus connecté ;
- Une microfolie (musée numérique — fablab — espace gaming — salle d'exposition — salle de conférence) ;
- Une scène culturelle de proximité ;
- Un centre de formation ;
- Un espace de convivialité commun à l'ensemble des usagers.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002811-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

Il est rappelé que par délibération n° 2644 du 2 février 2021, le conseil municipal a approuvé le projet de Fabrique Numérique dont la rénovation intérieure avait été évaluée à 342 840,00 € HT (soit 411 408,00 € TTC). Les aides financières de l'État au titre du dispositif DSL et du Conseil Départemental du Vaucluse avaient été sollicitées respectivement à hauteur de 209 988,00 € (61,25%) et de 30 000,00 € (8,75%).

Pour 2022 et afin de finaliser le projet, il est proposé d'aménager la cour et créer un escalier afin de pouvoir utiliser la terrasse pour y développer des activités culturelles et jeunesse sur le site.

Pour 2022 et afin de finaliser le projet, il est proposé d'aménager la cour et créer un escalier afin de pouvoir utiliser la terrasse pour y développer des activités culturelles et jeunesse sur le site.

**Considérant** que la commune a été retenue « petite ville de demain », qu'elle se trouve en Zone de Revitalisation Rurale et que la structure « les Romarins » est située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,

**Considérant** l'importance de ces travaux pour la sécurisation, l'accessibilité et le confort des usagers,

Madame le Maire propose de solliciter l'État à hauteur de 42 925 € dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, dispositif DSIL,

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Type de dépenses	HT	Recettes	HT	%
Cour : suppression sol existant, remplacement sol drainant, aménagement paysager, pose EP LED, etc.	50 000,00 €	ÉTAT : DSIL exceptionnelle	42 925,00 €	50 %
Escalier colimaçon extérieur pour accès à la toiture-terrasse	10 000,00 €			
Aménagement terrasse bois sur toiture	25 850,00 €	Ville d'Apt	42 925,00 €	50 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>85 850,00 €</b>		<b>85 850,00 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Approuve** le projet de travaux des extérieurs de la fabrique numérique « les romarins »

**Sollicite** l'État à hauteur de 42 925 €

**Autorise** madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002811-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Véronique ARNAUD-DELOY**

